



LES ASPERGILLOSES

QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Aspergillus, essentiellement *Aspergillus fumigatus*, champignon microscopique filamenteux (moisissure) très répandu dans l'environnement. C'est un agent opportuniste : habituellement non pathogène, il peut provoquer une maladie chez une personne dont les défenses immunitaires sont affaiblies.

QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

Épidémiologie

Espèces pouvant être infectées par Aspergillus

- ▶ Surtout les oiseaux en élevage intensif (plus particulièrement les dindes), en volière (perroquets, perruches)...
- ▶ Mammifères : chiens, chevaux ou ruminants.

Distribution géographique et fréquence des cas d'aspergillose

Répartition mondiale (contamination favorisée par un climat chaud et humide suivi d'une période sèche).

Transmission des Aspergillus

A partir d'un milieu contaminé (foin, grains, aliments pour animaux...) :

- ▶ Principalement par voie aérienne.
- ▶ Plus rarement par voie digestive.
- ▶ Possibilité de contamination du fœtus à travers le placenta ou du poussin à travers la coquille.

Symptômes

Variables selon les espèces : localisation respiratoire prédominante chez les oiseaux, saignements de nez chez le chien, difficulté à se nourrir d'apparition soudaine chez le cheval, avortement tardif chez la vache...

QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

Épidémiologie

Transmission des Aspergillus

- ▶ Par inhalation de spores d'*Aspergillus*. Elle survient lors de la mise en suspension de poussières contaminées par des moisissures visibles ou invisibles, en particulier lors de la manipulation de compost, de foin, de grains...
- ▶ Pas de contamination à partir d'un animal atteint d'aspergillose.

Fréquence des cas

Situation mal connue.

Augmentation du nombre de cas en lien avec des traitements immunosuppresseurs (traitement pour cancer, greffe, corticothérapie au long cours...).

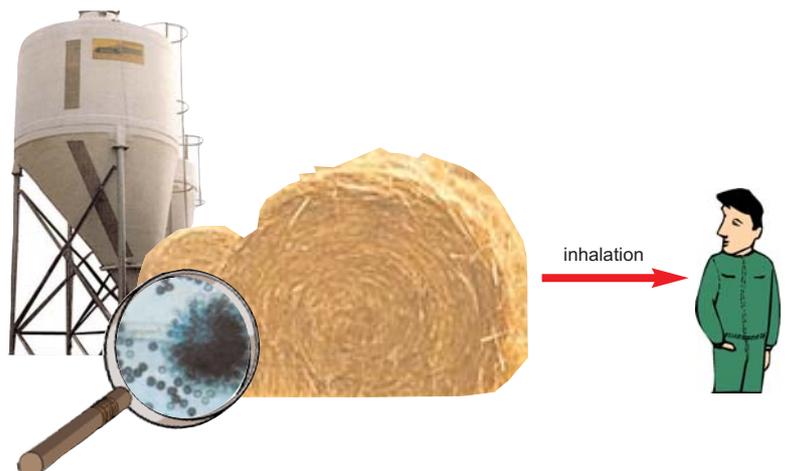
Activités professionnelles à risque

Pour les personnes immunodéprimées, toutes les activités exposant à la mise en suspension de poussières contaminées par des spores, par exemple : chargement ou déchargement de grains, ouverture de balles de foin, paillage d'un bâtiment, retournement de compost...

Symptômes et évolution

Trois formes principales :

- ▶ Formes allergiques.
- ▶ Aspergillome : développement localisé de la moisissure (boule fongique) dans une cavité (lésion préexistante d'un poumon, d'un sinus...).
- ▶ Aspergillose invasive : chez les personnes immunodéprimées, envahissement pulmonaire puis généralisé conduisant fréquemment à la mort.



QUELLES MESURES COLLECTIVES DE PRÉVENTION ?

Mesures générales de prévention

Hygiène générale

- ▶ Respect des bonnes pratiques de récolte et de stockage (ventilation...) des aliments pour animaux (fourrages, graines ou granulés), de la paille et des litières.
- ▶ Élimination des sources potentielles de contamination (aliments moisiss pour animaux ou litières moisissies...).
- ▶ Minimisation de l'exposition aux poussières (mécanisation, aération, ventilation...).
- ▶ Nettoyage régulier des locaux et des matériels.

Formation et information des salariés

- ▶ Risques liés aux *Aspergillus*, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.

Mise en place de moyens appropriés, notamment :

- ▶ Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
- ▶ Armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville/vêtements de travail), pour éviter la contamination des effets personnels.
- ▶ Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

QUE FAIRE QUAND ON CRAINT D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ ?

En cas de difficultés respiratoires, consulter un médecin et lui préciser votre profession.

QUELLE CONDUITE À TENIR POUR ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

De façon générale

- ▶ Se tenir à distance de toute opération générant des poussières (dans la mesure du possible).
- ▶ Pour toute manipulation de matières moisiss (aliments pour animaux, grains, litières...), aérer et porter un masque de protection respiratoire FFP2 au minimum.

Respecter les règles d'hygiène

- ▶ Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement avant les repas, les pauses et en fin de journée de travail.
- ▶ Ne pas boire, manger, fumer... sur les lieux de travail.
- ▶ Vêtements de travail, gants, bottes : nettoyer régulièrement.
- ▶ En fin de journée de travail : changer de vêtements.

En cas d'immunodépression

- ▶ Suivre l'avis du médecin traitant sur la poursuite de l'activité professionnelle.
- ▶ Éviter par principe toute activité exposant à la dispersion de poussières végétales.
- ▶ Si, après avis médical (médecin traitant et médecin du travail), il y a maintien des activités, utiliser un appareil de protection respiratoire à ventilation assistée.

QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- ▶ Santé animale : ce n'est pas une maladie animale réputée contagieuse.
- ▶ Santé publique : ce n'est pas une maladie humaine à déclaration obligatoire.
- ▶ La maladie ne fait pas l'objet d'un tableau de maladie professionnelle à ce jour.
- ▶ *Aspergillus fumigatus* est classé dans le groupe de danger 2 (R. 231-61-1 du code du travail).

Code du travail : articles R. 231-60 à R. 231-65-3.

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).

Document élaboré avec la collaboration de Jacques GUILLOT, Professeur à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.